

MAIRIE  
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL  
Du 03 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 27 septembre 2023.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, ARNAUD Régis, BETIZEAU Philippe, HAUSELMANN Antoine, HAZARD Pierre,  
ABSENTS EXCUSES : Mme. DE MIRAS Magalie (pouvoir à Mr. HAZARD), Mrs. MORIZOT Matthieu (pouvoir à Mme. GOUGNON), PHILIPPS Thierry,  
Secrétaire de séance : Mr. Philippe BETIZEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mr. BETIZEAU Philippe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2023 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 27 septembre 2023 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

**N° 01 Etude de sol pour l'acquisition de la parcelle AB 86 à SABLONCEAUX Saint-André**

Par délibération en date du 24/11/2022, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 86 de 105 m2 appartenant à Mr et Mme BOUGNAUD Jean-Marie demeurant à MEDIS (17) pour un montant de 4 500 €.

Une étude de sol doit être établie afin d'être annexée à l'acte de vente.

Madame le Maire indique que dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire, elle s'est engagée à ce que l'étude de sol soit prise en charge par la commune pour un montant de 520.80 € TTC.

Or, la facture a été établie au nom de Mr et Mme BOUGNAUD qui l'ont réglée. Ils demandent le remboursement de ce montant.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Confirme la prise en charge par la Commune de Sablonceaux de l'étude de sol relatif à la parcelle AB 86 qui s'élève à 520.80 € TTC
- DECIDE le remboursement d'un montant de 520.80 € à Mr et Mme BOUGNAUD Jean-Marie
- Autorise le Maire à engager les démarches administratives nécessaires à ce dossier.

**N° 02 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : demande du domaine de la Chauvillière**

Monsieur Antoine HAUSELMANN ne prend part au débat.

En vue de l'obtention d'un permis de construire pour un projet de construction d'un hangar agricole avec production photovoltaïque la SCEA HAUSELMANN doit justifier d'une Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ainsi que dans le cadre de l'obligation des exploitants agricoles de protéger contre l'incendie leurs bâtiments agricoles.

Suite à leur proposition de point d'eau, le S.D.I.S a procédé au contrôle d'une réserve à ciel ouvert « mare » se trouvant sur leur propriété, le 29 août 2023.

Il s'agit d'un PENA (point d'eau incendie naturel ou artificiel) alimenté par un forage (bac tampon d'irrigation) avec de l'eau toute l'année aux dires de l'exploitant.

Ce point d'eau est accessible par le chemin communal entretenu mais nécessite des aménagements pour être considéré comme point d'eau incendie (aménagement d'un accès depuis le chemin communal, d'une aire d'aspiration de 32 m2 et assurer le volume constant avec pose d'un repère visuel 120 m3 ainsi que l'entretien).

A l'issue des travaux d'aménagement et de la réception du SDIS, ce point d'eau incendie pourrait faire l'objet d'une convention de mise à disposition avec la Commune.

La SCEA HAUSELMANN sollicite la commune de Sablonceaux pour participer financièrement à cet aménagement. (le coût d'aménagement d'ensemble serait de 7 à 8000 €)

Arrivée de Monsieur Fabien PACAUD à 19 h 30 et Monsieur Régis ARNAUD à 19 heures 35.

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'obligation de défense incendie de la commune ne concerne que les habitations et rappelle l'historique des D.E.C.I privées mise en place sur la commune.

Des devis devront être établis en scindant la partie aménagement privé et aménagement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant que l'entretien du Chemin Rural est à la charge de la commune,
- Considérant que ce chemin rural permet l'accès « pompiers » à cette réserve à ciel ouvert,
- ACCEPTE de participer aux travaux d'aménagement pour ce qui concerne la partie voie communale, le reste de l'aménagement restant à la charge de l'exploitant, SCEA HAUSELMANN
- AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition de ce point d'eau incendie (P.E.I) privé avec la SCEA HAUSELMANN après les travaux et la réception du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S)
- AUTORISE le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier

### **N° 03 Demande de subvention auprès du Département au titre de la voirie accidentogène pour les travaux « Rue de Brandet »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Madame le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

- Montant HT : 18 353.83 €
- Montant TTC : 22 024.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Il est évoqué des problèmes d'écoulements des eaux de pluie sur certaines autres voies communales.

### **N° 04 Lotissement « Les Brandes » : transfert de propriété des équipements**

Le Maire expose,

Vu la demande d'autorisation de lotir PA N° 01730717N0001 et n° 01730717N0001-01 sur un terrain sis en section B parcelles N°1929 et 1935,

Vu la déclaration attestant l'achèvement total et la conformité des travaux en date du 26/08/2022,

Vu la demande de rétrocession formulée par Monsieur GLEMET Louis-François, pour l'euro symbolique, de la voirie et des espaces communs du lotissement « Les Brandes » situés en section AD parcelle N° 157 en date du 08/03/2022,

Vu les documents transmis,

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement « les Brandes » appartenant à Monsieur GLEMET Louis-François dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE la rétrocession des voies et réseaux du lotissement « Les Brandes » appartenant à Monsieur GLEMET Louis-François,
- DECIDE l'acquisition moyennant l'euro symbolique des voies et espaces communs, cadastrés section AD parcelle N°157 d'une contenance totale de 1 661 m2 répartis comme suit :
  - o Voirie : 1 079 m2
  - o Parking : 77 m2
  - o Espaces verts : 505 m2
- AUTORISE, après la rétrocession, le Maire, à effectuer les démarches et formalités administratives nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement « les Brandes » sis sur la parcelle cadastrée section AD N°157 ;
- DECIDE que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de Monsieur GLEMET Louis-François,
- DESIGNER Maître Philippe CAILLAUD, notaire à SAUJON afin d'établir les documents nécessaires à ce transfert,
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer l'acte notarié.

### **N° 05 Ecole de Sablonceaux : demande de participation financière à l'initiation au roller**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur BALAT, directeur de l'école de Sablonceaux tendant à obtenir une aide financière de la commune permettant de participer à l'initiation « Rollers » destinée l'ensemble des élèves de l'école, en remplacement de la subvention annuelle de 600 euros versée à la coopérative scolaire.

Madame le Maire présente ce projet d'activité accompagné du devis et invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de participer à l'activité « initiation au rollers » à l'école de Sablonceaux à hauteur de 600 euros
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Eau 17 : Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2022**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, madame le Maire communique au Conseil municipal le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable - Année 2022 de Eau 17.

## **CARA : Rapport d'activité et de développement durable 2022**

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités pour l'année 2022 de la C.A.R.A.

### **Divers :**

- Une association de Saintes (Président Mr. DEROZIER) souhaite organiser une fête des fleurs, saveurs et du vin sur le site de l'Abbaye de Sablonceaux, les 13 et 14 avril 2024. Environ 80 exposants avec repas. Les producteurs de la commune pourront y être présents.  
L'organisation sollicite également la mise à disposition de l'électricité et aimerait mettre en place une entrée payante.  
Mais il n'y a qu'un seul accès au site alors les élus précisent que l'accès libre doit être maintenu, afin de permettre la visite des touristes ou les gens se rendant au cimetière.  
Les élus proposent de mettre à disposition de l'association l'électricité gratuitement sous réserve de laisser l'entrée libre. (Les conditions d'organisation plus précises seront à voir ultérieurement).
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une administrée, sollicitant la mise en place d'une plaque à la mémoire de Madame Gilberte CHARRY en reconnaissance de son dévouement, son travail et son investissement en tant qu'élue de la commune. Madame le Maire évoque de dénommer l'une des salles de la nouvelle mairie.
- Madame le Maire informe de la demande des Vergers de Biguenet de mettre en place des panneaux directionnels de leur exploitation (produits locaux).  
Il s'agit de signalisation d'information locale (SIL) qui doit répondre à certaines normes. Les différentes règles et possibilités en matière de signalisation locale sont évoquées. Un travail de recensement, de visuel, de localisation, idéogramme devra être effectué.  
La commune pourra recourir à un droit d'occupation du domaine public.
- Allée d'arbres Chemin de La Figerasse : L'un des propriétaires du hameau souhaitait replanter des arbres dans les espaces manquants de cet alignement pensant être sur sa propriété. Or, les arbres se trouvent sur le domaine public.  
Plusieurs solutions ont été envisagées mais il s'agit d'arbres en alignement et répertoriés au P.L.U. Ils sont soumis à différentes autorisations pour modification ou abattage des arbres (uniquement si l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes ou des biens ou pour les autres arbres)  
Un contrôle visuel a été effectué par un professionnel mais un diagnostic plus approfondi par un spécialiste devrait être effectué avant toute décision.
- Madame le Maire interroge le conseil sur l'élaboration et la continuité du Limonard (peu ou plus de réunion et de motivation de la commission communication)
- Madame le Maire informe que l'O.T.C (Office du Tourisme Communautaire) l'a sollicité pour effectuer une petite fête du pain au petit four et est prêt à épauler la Commune. Le conseil indique que cela sera à envisager au printemps.
- La fin d'année arrive, il est décidé de reconduire les colis aux aînés (ils devront être distribués bien avant Noël) ainsi qu'un après-midi galette courant janvier 2024.
- Rappel de la réunion de la commission « Bâtiments » jeudi soir prochain concernant le projet de nouvelle Mairie.
- Nouveau cheminement piéton « Le Pont » : des voitures y stationnent et ne permettent pas le passage des piétons
- Propriété à l'angle de la Rue des Jardins et la rue du Pont : devis en cours pour le rabattage de la haie et l'entretien, dépasse sur la voie publique.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 21 heures 40.

### **Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 03 octobre 2023 :**

N° 01 Etude de sol pour l'acquisition de la parcelle AB 86 à SABLONCEAUX Saint-André

N° 02 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : demande du domaine de la Chauvillière

N° 03 Demande de subvention auprès du Département au titre de la voirie accidentogène pour les travaux « Rue de Brandet »

N° 04 Lotissement « Les Brandes » : transfert de propriété des équipements

N° 05 Ecole de Sablonceaux : demande de participation financière à l'initiation au roller

Eau 17 : Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2022

CARA : Rapport d'activité et de développement durable 2022

Membres du Conseil Municipal - Séance du 03 octobre 2023 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 <sup>er</sup> . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 <sup>è</sup> . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 <sup>è</sup> . Adjoint	Présent(e)	
LAMY	Elisabeth	4 <sup>è</sup> . Adjoint	Présent(e)	
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Présent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Présent(e)	
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Présent(e)	
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mme. GOUGNON
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Présent(e)	
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. HAZARD
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	

Le président,

Le secrétaire,